

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Institutions et vie  
politique

SOUS DOMAINE :  
Désignation des  
représentants

OBJET :  
**Election des  
membres du CCAS**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 23.

CONVOCATION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
15/09/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/58

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2023.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, Mme  
MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET  
Jean-Marc, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme TIXIER Sandrine, M. BORSNAK  
Philippe, Mme REY Céline, Mme DONAT Laura, M. POCIELLO Jacques, M.  
MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :  
M. TOMAS Eric.  
M. MAUGARD Martial.  
Mme PEROZENI Denise, procuration à M. DELFOUR Grégory.  
M. ROQUES Alain, procuration à Mme GONNOT Betty.  
Mme LESCURE Virginie, procuration à Mme REY Céline.  
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. BERTO David.  
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à M. POCIELLO Jacques.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 29/01/2022 le Conseil avait  
fixé à 6 le nombre de membres élus au Conseil d'administration du CCAS.  
Une seule liste, Cuxac 2020, avait été déposée et l'intégralité de la liste avait été  
élue.

M. le Maire indique aux membres du Conseil que suite à la démission de Mme  
AZEVEDO de ses fonctions de conseillère municipale il convient de renouveler les  
membres élus par le Conseil au CCAS.

En effet, l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que :  
« *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour  
quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle  
appartiennent le ou les intéressés.*

*Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou  
les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes  
qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le  
siège est attribué au plus âgé des candidats.*

*Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé  
dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs  
élus dans les conditions prévues par la présente sous-section. »*

Il convient de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration du  
C.C.A.S.

Sont candidats pour le groupe Cuxac 2020 :  
Peggy MEILLIERE, Virginie LESCURE, Mireille BONHOMME, Martial MAUGARD,

Céline REY, Romain COMBES.

M. le Maire fait procéder à l'élection à bulletin secret et constate les résultats suivants :  
Nombre de votants : 17 (M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy ne prennent pas part au vote).

A obtenu :  
Liste Cuxac 2020 : 17

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le résultat du vote,

Déclare élus au Conseil d'administration du CCAS :

Peggy MEILLIERE, Virginie LESCURE, Mireille BONHOMME, Martial MAUGARD, Céline REY, Romain COMBES.

Le Secrétaire



Philippe BORSNAK



Le Maire



Grégory DELFOUR